

Le petit Cambonnais

**Journal municipal
Juillet 2012**

N° 18



**Conseils
municipaux** **2-3**

Clocher **3**

Elections **4**

Ecole **4**

Focus **5**

**La vie à
Cambon** **6**

Edito

Bien vivre ensemble, qu'est-ce que cela veut dire ?

Dimanche 17 juin, je réfléchissais à cette question, lorsqu'une électricienne a traversé la salle pour me dire : "Merci pour tout ce que vous faites pour la commune !" J'ai été un peu gênée du compliment, parce qu'évidemment nous ne faisons que ce qui nous semble normal : œuvrer pour le bien commun. J'avais trouvé une première réponse à ma question.

Ce mois de juin aura montré par ailleurs que cet esprit de générosité est bien partagé à Cambon, à travers toutes les manifestations qui s'y sont déroulées. Au-delà de l'enjeu (certes important !) des élections, ces journées ont été propices aux discussions entre habitants de la commune, un instant convivial. Beaucoup d'électeurs ont retrouvé pour un moment un vrai esprit de village, où on refait le monde sur la place publique - avec pour décor la glycine blanche et le chèvrefeuille. Deuxième réponse à ma question.

Ce début d'été a été propice à toutes ces rencontres. Trois événements ont tenu le haut de pavé : la randonnée semi-nocturne, le feu de la Saint Jean et la kermesse de l'école. Une centaine de personnes ont marché ensemble sur les chemins du "sentier des deux vallons" de Cunac, par une belle soirée qui embaumait la camomille, puis ont partagé le pain et le vin proverbiaux au retour. Un vrai succès que nous devons à Cambon Aventure qui en avait eu l'idée l'année dernière et qui nous a aidé à renouveler l'opération cette année.

Le feu de la saint Jean a été encore une fois une soirée mémorable. Il y a quelque chose de mythique dans cet événement que nous offre chaque année le Comité des Fêtes ; une mémoire collective qui renaît à chaque fois, happée par la musique, les amis, le feu... une vraie fête de village.

La kermesse de l'école enfin : quelle joie la kermesse qui annonce les grandes vacances, qui clôture en beauté l'année ! Les parents d'élèves ont été récompensés de tout leur travail par les rires des enfants.

Ce fut également un mois d'assemblées générales de beaucoup d'associations. Elus, mais parents et adhérents également, nous ne remercierons jamais suffisamment tous ces bénévoles qui animent la commune, et pour beaucoup d'entre eux forment nos enfants. Que ferions-nous sans eux ? Notre monde serait mercantile et sans générosité. En tout cas, à Cambon, la vie associative est bien présente : c'était une troisième réponse à ma question.

Sarah Laurens





Séance du 24 Avril 2012

↳ Laboratoire départemental

Le laboratoire départemental du Tarn propose une convention pour une première campagne de prélèvements d'échantillons de recherche et de surveillance de légionnelles.

A caractère obligatoire, ces prélèvements ont un cout : 70.40€ HT/ prix unitaire actualisé tous les 1^{er} janvier, à ceci s'ajoute des prestations supplémentaires comme le carnet sanitaire 102 € HT.

La convention est valable 1 an, et peut être prolongée par reconduction expresse.

↳ Groupe scolaire

Après avoir fait une demande de proposition de financement pour l'emprunt associé à la construction du nouveau groupe scolaire, Madame le Maire a accepté l'offre de Banque Populaire Occitane.

↳ Personnel mairie

Monsieur Granier informe que le tableau des effectifs de la commune doit être modifié :

- * 3 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps non complet ont été créés au 1^{er} janvier 2012,
- * 1 agent, adjoint administratif 2^{ème} classe transféré,
- * 2 agents, adjoints administratifs 2^{ème} classe promus,
- * 2 agents, adjoints administratifs 1^{ère} classe intègrent le tableau.

↳ Cimetière

Proposition de la Société BECAD INGENIERIE pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour le projet du cimetière.

L'objectif de la présente mission de maîtrise d'œuvre

est d'assurer l'élaboration du projet, du dossier de consultation des entreprises et la direction des travaux concernant l'extension du cimetière sur le territoire de la commune.

Proposition de la mission :

- AVP - PRO projet pour 35% de la mission,
- ACT assistance à passation des contrats de travaux pour 15% de la mission,
VISA des études d'exécution des travaux pour 10% de la mission,
- DET direction de l'exécution des travaux pour 35% de la mission,
- AOR assistance aux opérations de réception pour 5% de la mission.

Montant forfaitaire des honoraires :

Le montant des honoraires pour la mission proposée est de 3 500.00 € H.T

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Séance du 25 juin 2012

↳ Emprunt bancaire

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Caisse d'Epargne nous propose un prêt pour le financement de la construction de la nouvelle école. Le montant est de 600 000 €, avec un taux qui varie selon la périodicité des échéances.

- Pour un prêt sur 15 ans à échéances trimestrielles : taux de 5.16% / à échéances annuelles : taux de 5.22%
- Pour un prêt sur 20 ans à échéances trimestrielle : taux de 5.39% / à échéances annuelles : taux de 5.45%

Il est stipulé dans le contrat que le déblocage des fonds doit être effectué 3 mois après la signature de ce dernier.

Le conseil accepte la proposition d'emprunt sur 15 ans, à échéances trimestrielles au taux de 5.16% et charge Madame le Maire de signer le contrat d'emprunt avec la Caisse d'Epargne dès sa réception.

↳ Ecritures budgétaires

Pour le budget 2012, il a été prévu une enveloppe de travaux de 700 000 € pour le commencement du projet de création du nouveau groupe scolaire. Il a été inscrit en investissement recette, article 1641 la somme de 200 000 €. L'acceptation de la proposition de la Caisse d'Epargne pour un montant de 600 000 € nécessite de passer les écritures suivantes :

Section d'investissement – Recettes
Article 16411 : + 400 000 €

Section d'investissement – Dépenses
Article 2313 : + 400 000 €

Après discussion, le conseil municipal accepte ces écritures budgétaires.

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

20 juillet 2012 (à 18h)

30 août 2012

24 septembre 2012

24 octobre 2012



Séance du 25 juin 2012 (suite)

⇒ Convention avec le CPIE

L'Institut Environnement Tarn, labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement est une association loi 1901, créée en 1984. Le CPIE est une structure départementale pour impulser, mettre en réseau, valoriser les initiatives en faveur de l'environnement et de l'écoresponsabilité.

C'est dans ce cadre que le CPIE offre aux communes et écoles la possibilité de s'interroger sur les problématiques environnementales et en particulier comment repenser le trajet domicile-école autrement qu'en voiture individuelle.

Le CPIE Tarn a aidé à la mise en place de « carapattes » dans différentes communes du Tarn, par exemple à l'école Jean-Jacques Rousseau à Albi en 2010.



L'enjeu du « carapatte » (groupe d'enfants qui se rend à pied à l'école accompagné par des parents) pour la commune est de réduire l'encombrement, les nuisances et la pollution de l'air autour de l'école ; pour les enfants d'avoir une activité physique, de démarrer la journée autrement ; pour les parents de s'accorder un temps de qualité et de renforcer les liens avec l'école et les autres parents ; pour les enseignants de traiter du développement durable en abordant la thématique de l'écomobilité de manière transversale.

Le CPIE Tarn propose une intervention d'un éducateur à raison de 3 demi-journées par classe pour l'année scolaire, en accord avec les instituteurs. Le coût d'intervention par journée est de 380 € + 30 € (forfait frais de déplacement). Pour Cambon, les 380 € seraient pris en charge par le Conseil Général, notre commune étant considérée « commune rurale ».

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), par l'intermédiaire de ses 26 délégations régionales propose son expertise et son apport technique pour accompagner les carapattes et caracycles, elle soutient financièrement les projets qui s'inscrivent dans cette démarche.

Après réflexion sur le projet, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature d'une convention pour l'année 2012/2013 et charge Madame le Maire de faire le nécessaire.

Clocher

Dans le journal d'avril nous vous annonçons l'installation sur le clocher Saint-Pierre du coq-girouette et du paratonnerre.

La deuxième phase des travaux prévus s'est poursuivie, au mois de mai, avec le démontage de l'ancien beffroi, hors d'usage. Il a été remplacé par un ouvrage neuf, exécuté sur mesure avec pas moins de 785 kg de poutres de chêne, montées à l'ancienne, « en croix de Saint-André », assemblées par tenons et mortaises, boulonnées et verrouillées à l'aide de grosses chevilles de bois de chêne. Un bel ouvrage fait pour durer et supporter nos deux magnifiques cloches de 190 et 425 kg.

Une troisième phase a consisté à la remise en place des cloches et la reprise de leur électrification. Nous voici donc, à nouveau, avec matines et angélus. Gageons que ces sonnailles perdureront et rythmeront encore longtemps la vie cambonnaise.

Mais les travaux de mise en sécurité et de restauration du clocher Saint-Pierre ce furent aussi :

- le démontage de l'ancien beffroi devenu instable et dangereux, la reprise de la maçonnerie au niveau des poutres d'assises, le grutage pour évacuation du vieux bois et hissage du beffroi neuf, le traitement de la charpente du clocher, la réalisation d'un plancher en lames de chêne de forte épaisseur, la confection de deux abat-sons neufs, le nettoyage et le traitement des abat-sons existants, le démontage des protections grillagées extérieures existantes, leur remise en forme et leur remontage à l'intérieur, le dérouillage et la peinture des deux jougs de cloche, le changement du battant de cloche existant par un battant en acier doux pour limiter l'usure de la cloche, la mise en place d'une armoire électrique de sécurité comprenant les protections des moteurs de volée et de tintement ainsi que du parafoudre, le nettoyage et la pose d'un éclairage dans l'escalier d'accès au beffroi, et, bien sûr, l'installation d'un paratonnerre déjà évoqué ci-avant.



RESULTATS DE CAMBON

Elections présidentielles

1er tour des élections
présidentielles du 22 avril 2012:

1602 inscrits - 1440 votants
(89,9% de participation) - 1397
suffrages exprimés :

François HOLLANDE 437 voix
(31,28%) ;
Nicolas SARKOZY 312 voix
(22,33%) ;
Marine LE PEN 268 voix (19,18%) ;
François BAYROU 162 voix
(11,60%) ;
Jean-Luc MELANCHON 144 voix
(10,31%) ;
Nicolas DUPONT-AIGNAN 29 voix
(2,08%) ;
Eva JOLY 23 voix (1,65%) ;
Philippe POUTOU 11 voix (0,79%) ;
Nathalie ARTHAUD 6 voix (0,43%) ;
Jacques CHEMINADE 5 voix (0,36%).



2eme tour, le 6 mai 2012

Il y a eu sur 1602 inscrits, 1429
votants (89,2% de participation)
et 1302 suffrages exprimés :

François HOLLANDE 750 voix (57,6
%) ;
Nicolas SARKOZY 552 voix (42,4
%).

Elections législatives

1er tour - 10 mai 2012

1063 votants (66,5% de
participation) - 1041 suffrages
exprimés

Richard AMALVY (UMP) 133 voix
(12,7%)
Frédéric CABROLIER (FN) 173 voix
(16,6%)
Vincent LOPEZ (Lutte Ouvrière) 4
voix (0,4%)
Fanny TOURAILLE (NPA) 2 voix
(0,2%)
Jean-Pierre ROUSTIT (Alliance
Ecologiste Indépendante) 1 voix (0,1 %)
Gérard POUJADE (PS) 442 voix
(42,5%)
Benoit COULIOU (Europe Ecologie les
Verts) 20 voix (1,9%)



Philippe FOLLIOT (Alliance Centriste)
204 voix (19,6%) ;
Géraldine ROUQUETTE (Front de
Gauche) 62 voix (6,0%)

2ème tour - 17 mai 2012

1032 votants (64,5% de
participation) - 986 suffrages
exprimés

Gérard POUJADE (PS) 539 voix
(54,67%) ;
Philippe FOLLIOT (Alliance
Centriste) 447 voix (45,33%).

Pour l'anecdote, le bureau de
vote n°1 de Cambon a été choisi
par la Préfecture comme bureau
témoin pour les élections
législatives. Nous avons
communiqué le taux de
participation à 11h15 et à
16h15.

A 18 h, nous avons dépouillé en
20mn les 100 premiers votes
pour transmettre immé-
diatement le résultat au bureau
du Préfet.

Au 2ème tour, sur 100 votes, il
y a eu 47 votes pour M. Pujade
et 47 votes pour M. Folliot, plus
6 votes blancs ou nuls.

Ecole

Le dernier conseil d'école a eu
lieu le 18 juin. Il a permis de
faire le bilan de l'année scolaire
et en particulier des nombreux
projets et sorties auxquels ont
participé toutes les classes.

-Projet théâtre (PS/MS) et
projet cinéma (pour les autres
classes). Chaque classe a assisté
à une ou plusieurs
représentations.

- Projet danse à l'école classe
de Mme Grillon (CE1)
spectacle le 31/05/12 à
l'Athnor.

- Nuit du compte le 26/06/12
classes de CE1/CE2 et
CE2/CM1

- Sortie vélo de Lombers à
Lautrec avec des ateliers classes
de Mme Couderc et Mme
Grillon le 25/06

- CP/CE1 échange avec 2
classes d'une autre école le
15/06

- Classe verte à Sérénac Mme
Biens (CP)

- Rencontre USEP maternelle
« La chasse au loup » à
Pratgraussals

- Sortie à Hautpoul (musée du
jouet en bois) GS le 19/06

- Sortie au musée de la mine
CE2/CM1 (Mme Enjalbert) au
mois de mai

- Sortie 2 jours domaine
Lascroux Bruniquel « Cam-
pement préhistorique »

- Sortie à Pradinas (PS et MS)
en mai

- Chorale CE1 CE2, CM1
spectacle le 29/06

- Rencontre USEP cycle 2
athlétisme, cycle 3 handball

- Rencontre CM2/ 6^{ème} balle
ovale le 21/06/12

- Projet alimentation (CM2),
réalisation de films et
préparation de plats à
l'Epicurien (merci à M Rikar
pour son accueil chaleureux).

Les prévisions d'effectifs pour
la rentrée de septembre
2012 sont de **229 élèves**, soit 9
classes.



Spectacle Danse à l'école



Dans le droit fil de l'éditorial, nous tenons à rendre hommage aux bénévoles qui se dévouent sans compter pour entretenir le lien social sur Cambon et Cunac dans le cadre de l'association ADMR.

L'ADMIR est le 1er réseau français de proximité, composé d'associations loi 1901 du secteur sanitaire et social qui gèrent des services à domicile. L'association de Cambon-Cunac est membre de la Fédération ADMIR du Tarn ; elle couvre les communes de Cambon et Cunac.

A l'ADMIR, la notion de proximité est fondamentale et est à la base du projet associatif.

Elle permet aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs besoins. Dans son mode d'intervention, l'ADMIR respecte et favorise l'autonomie de chaque personne aidée et se tient à leur écoute. L'aide des personnes en difficulté (physiques, psychologiques, sociales..) est une priorité pour l'ADMIR mais elle intervient aussi auprès de tous les publics. Elle développe les liens de solidarité et l'animation locale, et participe au développement local par la création d'emplois.

L'aide à la vie quotidienne

Le service prestataire pour les personnes âgées, malades ou handicapées : la personne concernée peut bénéficier, après étude du dossier, de prises en charge soit par les organismes de retraites,

le Conseil Général, les organismes de Sécurité Sociale, la Prestation Compensatrice Handicapés.

Les intervenantes apportent leur aide aux familles pour accomplir les actes ordinaires et essentiels de la vie courante et les actes de la vie sociale et relationnelle.

Le service mandataire s'adresse aux particuliers employeurs de tous âges qui souhaitent être accompagnés pour réaliser l'ensemble des démarches administratives liées à l'emploi d'un salarié, rechercher les employées de maison, les remplaçantes. Dans certains cas, le particulier reçoit une aide (APA, ACPT, MTP, PAJE). Les intervenants effectuent toutes les tâches prévues par la convention collective « employés de maison ».

L'aide aux familles : Les interventions se font auprès des familles pour des motifs tels que : grossesse, naissance, maladie, problèmes sociaux, éducatifs, familiaux.

La garde d'enfants à domicile : Pour les enfants de moins de 6 ans, la famille peut recevoir l'aide PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant); ce soutien prend en charge une partie du coût de la rémunération et/ou des charges sociales.

L'accueil de jour reçoit les malades Alzheimer ou personnes atteintes de maladies apparentées : stimulant pour le malade en offrant une solution de répit pour les familles. A ce jour, deux centres fonctionnent, un à Gaillac, un autre à Alban.

NOUVEAU:

La télé-assistance.

En 2009, l'ADMIR Cambon-Cunac a procédé à la 1ère installation du système de téléassistance FILIEN proposé par l'ADMIR qui permet, grâce à un simple médaillon ou bracelet montre, d'être relié 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Dans certains cas, le service peut être pris en charge dans le cadre de l'APA.

A ce jour 5 personnes sont équipées de ce système.

L'ADMIR de Cambon-Cunac en 2011 :

- 19 bénévoles
- 142 personnes aidées
- 20 440 heures effectuées
- 24 salariées

LE BUREAU

Président :

M. SABATHIER 05 63 55 00 26

Vice-présidents :

Mme Irène ASTIE 05 63 53 01 00

M. André TESTAS 05 63 55 16 64

Trésorière :

Mme A. Marie LOUBAT 05 63 55 12 54

Secrétaire :

Mme Maryse JANY 05 63 53 02 20

Responsable local AVSF /

Mme COUTHOUPLY 05 63 53 02 07

Responsable principal Prestataire et mandataire :

Mme Louise HUET 05 63 53 01 15

Contacts : 05 63 47 53 30
cambon@fed81.admir.org



Prévention des incendies

Rappel de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies en date du 22/02/99.

- Pendant la période du 15/05 au 15/10, il est interdit aux propriétaires d'allumer des feux
- Interdiction identique pour l'incinération de végétaux coupés ou de végétaux sur pied
- Les barbecues sont soumis au débroussaillage obligatoire de 50 m autour des installations.

Horaire de mairie

Pendant les mois de juillet et août, la mairie sera fermée les samedis matin.

Bus de ville

Du 5 juillet au 29 août certaines lignes de bus ne passent qu'à la demande des utilisateurs (TAD).

Pour toute réservation de transport veuillez téléphoner *avant 17h la veille du transport souhaité*

N° tel TAD (transport à la demande) : **05 63 48 05 44**

Infos, horaires et plans sur :

www.grand-albigeois.fr rubrique transports



Concours d'Agility

Le Club sportif Chad'oc organise le **15 juillet** 2012 au stade de Cambon un concours d'agilité de chiens. L'agility est un sport dans lequel les compétiteurs canins, et leur maître doivent effectuer un parcours dans un temps le plus court possible et avec le moins de points de pénalité de parcours possible. Dans ce sport amateur, le chien passe une série d'obstacle tels sauts, rampes, tunnels, balançoires, etc.

La manifestation regroupera plus de 80 concurrents. Elle durera toute la journée, l'entrée est gratuite pour les spectateurs.



Info canicule

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie. En cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, ce registre permettra l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.



Sécurité

Les périodes de vacances, les absences de longues durées, représentent des périodes propices aux cambriolages. Vous pouvez signaler toute longue absence à la gendarmerie de Villefranche d'Albigeois pour inclure votre domicile dans les rondes de leurs services. Pour aviser la gendarmerie vous pouvez téléphoner directement au 05.63.79.26.15.

Cimetière

Les travaux d'extension du cimetière vont commencer cet automne.

Afin d'articuler la liaison entre l'actuel cimetière et le nouveau, nous recherchons des informations sur la famille de M. Mary, ancien maire de Cambon, décédé en 1932, et sur ses descendants.

Sa tombe doit être déplacée pour créer un passage vers le nouveau cimetière. En effet, elle se trouve au bout de l'allée centrale du cimetière actuel.

La législation permet au conseil municipal de déplacer une tombe sur simple délibération, mais il serait plus convenable d'avoir l'accord des descendants de M. Mary. Nous vous remercions de nous communiquer toutes les informations que vous pourriez avoir sur le sujet.



Chiens errants

Les chiens errants sont un vrai problème de voisinage ; les déjections canines en particulier sont une plaie pour vos voisins. Nous vous rappelons qu'il est formellement défendu de laisser les chiens sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien (art. 213 du code rural). **Les chiens errants peuvent faire l'objet d'une conduite à la fourrière.**

Travaux de jardinage

Selon l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000, les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils bruyants sont autorisés :

Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 - Fax. 05 63 53 03 56 - Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens - Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Juillet 2012 - Tirage : 820 exemplaires

